

AR Prefecture

017-200041614-20250520-2025_05_06A-DE
Reçu le 28/05/2025Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 20 mai 2025
DELIBERATION n°2025_05_06A

SERVICE UNIFIE POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) –
SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU SERVICE ENTRE LES
COMMUNAUTES DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, AUNIS SUD ET LE SYNDICAT MIXTE POUR
LE SCOT LA ROCHELLE AUNIS

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	39	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christophe RAULT) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Eric BERNARDIN) - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Emmanuel JOBIN) - Christelle GRASSO - Pascale GRIS - Joël LALOYLAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE (a reçu pouvoir de Pascal MAGINOT) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Sylvie PLAIRE - Jean Yves ROUSSEAU - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Laurent ROUFFET - Danièle BALLANGER			
Présents/ Membres suppléants : Yannick BODAN, Richard MOREAU			
Absents : Alisson CURTY, Frédérique RAGOT Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Philippe BODET, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Baptiste PAIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 14 mai 2025	Télétransmission en préfecture le : 28 MAI 2025 n°: 017-200041614-20250520-2025_05_-06ADE
Affichage de la convocation le : 14 mai 2025	Date de publication sur le site Internet : 02 JUIN 2025

**SERVICE UNIFIÉ POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) –
SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU SERVICE ENTRE LES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, AUNIS SUD ET LE SYNDICAT MIXTE POUR LE
SCOT LA ROCHELLE AUNIS**

Vu Le projet de convention du service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG),

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 mai 2025,

Monsieur Raymond DESILLE, Vice-Président en charge de la planification rappelle que le service unifié créé en 2017 pour la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) par les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, a été étendu par voie de convention, en date du 07 mai 2019, au syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle-Aunis.

La durée de cette convention fixée à 3 ans arrive à son terme le 16 juin 2025. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

Le service unifié constitué et désigné S.I.G. reste porté par la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Il a vocation à être utilisé par les 3 établissements.

Les frais de fonctionnement annuels du service unifié sont estimés à 72 400€. Le coût d'investissement annuel dépendra des besoins exprimés par le service unifié. Le remboursement des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement du service unifié s'effectue sur la base du coût du service, divisé en trois parts égales, exception faite pour les dépenses ne bénéficiant pas à l'ensemble des signataires. Dans ce dernier cas, les dépenses imputables sont supportées uniquement par leurs bénéficiaires à parts égales.

Un suivi régulier de l'application de la convention est assuré par un Comité de Pilotage composé de trois élus référents à raison d'un par établissement public ainsi que des trois DGS ou leurs représentants. Les référents-élus sont désignés par chaque établissement.

Les élus référents désignés sont les suivants :

- pour le Syndicat Mixte SCOT La Rochelle-Aunis – Madame Mathilde ROUSSEL,
- pour la Communauté de Communes Aunis Atlantique - Monsieur François VENDITTOZZI,
- pour la Communauté de Communes Aunis Sud - Monsieur Emmanuel JOBIN.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide les termes de la convention à passer dans le cadre du renouvellement du service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG), passée entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le Syndicat Mixte pour le SCOT LA Rochelle Aunis, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 16 juin 2028,
- Autorise le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention ainsi que de tous documents permettant la mise œuvre du service unifié SIG.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20250520-2025_05_06A-DE
Reçu le 28/05/2025

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 23 mai 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.